

## SECTEUR 2. RUE DE LA FONTAINE (sud)



En complément des aménagements prévus au niveau de la rue de la Fontaine, la création d'une quinzaine de logements complémentaires est envisageable.

L'accès au site pour les véhicules doit être assuré par un seul axe permettant de desservir la rue de la Fontaine. Une aire de retournement, calibrée aux besoins de l'opération (usagers et services), doit permettre la bonne circulation au sein de l'opération.

Un accès piéton, par le sud et la rue Charles Le Goffic, est possible. À l'avenir, cet accès peut faire l'objet d'une évolution et permettre un accès véhiculaire au terrain situé plus au sud.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.

<b>Superficie :</b>	0,65 hectare		
<b>Répartition :</b>			
100%	<b>Habitat</b>	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
<b>Densité :</b>	20 logements / hectare		
<b>Nombre de logement (min) :</b>	13		
<b>Nombre de logements sociaux (min) :</b>	1		
<b>Système assainissement privilégié :</b>	Collectif		
<b>Programmation estimée :</b>	2023-2027		